

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 08 juillet 2025 à 18h00

Présents : Mme RAY Agnès, M GIROD Etienne, MAROT Patrick, PUPUNAT Paul, PONTIUS Franck,

Absente excusée : Christine BARLET

Convocation : 02 juillet 2025

Secrétaire de séance : Patrick MAROT

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du 08 avril 2025
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3 - Convention Agence 01 relative à la mise en place de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- 4 – Admissions en non-valeur
- 5 – Location matériel communal
- 6 – Changement défibrillateur
- 7 – Travaux : points d'avancement
- 8 - Questions et informations diverses

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 08 avril 2025.

2 : Arrêtés du Maire

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :

- 2025_A05 Arrêté autorisant foodtruck « Papy's crêpes » le 12 avril - ABB
- 2025_A06 Arrêté autorisant « foodtruck fermier » le 26 avril - ABB
- 2025_A07 Arrêté autorisation buvette « vente saucissons et divers » le 17 mai - Chasse
- 2025_A08 Arrêté autorisation buvette « fête de la cerise » le 07 juin - CAR
- 2025_A09 Arrêté circulation « fête de la cerise » le 07 juin – CAR
- 2025_A10 Arrêté autorisant foodtruck « Le petit Miam » le 24 mai 2025 - ABB
- 2025_A11 Arrêté autorisant foodtrucks « Papy's crêpes » « Chez Vanes » le 15 juin - ABB
- 2025_A12 Arrêté circulation course cycliste Forest'Cime Challenge – La forestière
- 2025_A14 Arrêté circulation « fête de l'été » 13 juillet - CAR
- 2025_A15 Arrêté buvette « fête de l'été » 13 juillet - CAR
- 2025_A16 Arrêté interdiction temporaire stationnement benne au golf

(L'arrêté 2025_A013 en attente des panneaux de signalisation pour l'installation des écluses à la gare)

3 – Convention ADIA (Agence 01) relative à la mise en place de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

M le Maire expose au conseil municipal que suite à la rencontre avec l'agence 01 (ADIA) M Sylvain Monnier nous demande de valider par une convention la prestation d'appui technique à l'exécution d'un schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie pour un montant de 3 750 euros HT pour 7.5 jours de travail.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la signature de cette convention avec ADIA.

4 – Admission en non-valeur

Le trésorier nous demande d'inscrire en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées au terme d'un processus de poursuites infructueux. Le refus de vote entraînerait une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le

résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité (le résultat budgétaire cumulé actuel comprend des sommes que nous ne pouvons pas encaisser). L'admission en non-valeur permettrait de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice. Les sommes figurant sur cet état irrécouvrable de 2017 sont :

- DE MELO Christophe 271.75 euros (2 titres 46.11 € + 225.64 €)
- EARL DU PORT 1 225.03 euros

Soit un montant total de 1 496.78 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les écritures en non-valeur et charge M le Maire à signer tous documents relatifs à cette dette.

5 – Location matériel communal

Il est parfois demandé par des habitants ou personnes extérieures de la commune le prêt de matériel (tables, bancs...). M le Maire propose dans un premier temps que soit fait un inventaire du matériel et dans un second temps de réfléchir aux conditions et tarifs de prêt.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de mettre en place une convention de prêt pour les habitants de la commune et les associations à titre gratuit avec remplacement en cas de dégradations.

6 – Changement Défibrillateurs

Le défibrillateur situé à la gare à 11 ans. La durée de vie est généralement entre 8 et 10 ans et passé ce délai des composants internes peuvent se dégrader augmentant le risque de disfonctionnement au moment de l'utilisation. Schiller nous propose le changement pour un montant de 984 euros TTC. Une demande est faite au SIEA pour le déplacer sur un mat béton de l'éclairage public à la gare.

Le défibrillateur de Bolozon village date de 2019 et n'est pas à changer pour le moment.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de changer le défibrillateur de Bolozon Gare et de le déplacer à l'endroit le plus adéquat en concertation avec le SIEA.

7 – Travaux : points d'avancement

- Ancienne poste : En accord avec ADIA et afin de bénéficier de subventions plus importantes il a été décidé de reporter le montage des aides (Haut-Bugey Agglomération, Région, LEADER) en juin 2026. Les travaux devraient débuter fin 2026 début 2027. Un état des lieux à déjà été établi avec prise de mesures. Des diagnostics (amiante, plomb) seront effectués et première réunion programmée fin juillet. L'étude de faisabilité nous sera présentée le mardi 15 juillet 2025.
- Vitesse à la gare : Des écluses ont été prêtées par la DDT, mais sans les panneaux de signalisation temporaire. Le montant à l'achat s'élève à 2 259.19 euros. Le conseil municipal, vu le coût des panneaux et vu l'opposition virulente de certains riverains, décide d'abandonner le projet de ralentisseurs, mais réfléchi à la mise en place d'un miroir afin de faciliter la visibilité lors de la sortie de l'impasse de Grand Pra.

8 - Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire expose la difficulté à mettre en place un point de ramassage à Bolozon village pour une élève rentrant au collège. Le service transport de la Région ne répond pas aux sollicitations. De plus la prise en charge financière par HBA ne serait pas applicable car le collège de référence Lucie Aubrac de Ceyzériat est hors territoire de l'Agglomération de Haut-Bugey. M le Maire met tout en œuvre pour défendre ce dossier.

- Région AURA : l'abonnement aux transports scolaires de la région pour les collégiens et Lycéens sera de 120 euros pour l'année scolaire 2025/2026. HBA, en compensation devrait prendre à sa charge une partie afin que le cout par enfant revienne à 35 euros.
- SIEA : ratios 2025. Pour permettre une répartition équitable des aides versées aux communes par le SIEA dans le domaine de l'amélioration esthétique des réseaux, un système de ratios a été mis en place.
Bolozon se trouve dans la situation la plus favorable à savoir que la participation de la commune pour les travaux d'électrification s'élèverait en moyenne à 10% en cas d'opération coordonnées, 25% en cas de travaux esthétiques purs ou 70 % en cas de travaux de génie civil de télécommunication.
- Associations :
 - * remerciements de l'association France ADOT pour laquelle la commune a versé une subvention de 50 euros
 - * L'Adapei de l'Ain demande si la commune souhaite participer à « l'opération brioche ». Le conseil préfère verser une subvention.
- Municipales : nouveau mode de scrutin de liste paritaire. Les règles changent pour les petites communes. Entre autres moult détails, les listes devront être votées en totalité, sans rature, pour être valides. A retenir surtout, l'obligation d'inscrire paritairement en alternance et un mode de résultat au prorata.
- Orange nous informe de la fermeture du réseau cuivre sur tout le territoire. Bolozon est concerné à échéance 2029, les utilisateurs de ce réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible fibre ou 5 G.
- Le robinet de la fontaine va être changé
- Le piégeage des frelons asiatiques a bien fonctionné ce printemps. Tous les efforts ont été récompensés par la prise de 390 frelons Asiatiques et 177 frelons Européens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Etienne GIROD

